**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**LE 1er JUIN 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l’Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire

Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1

Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2

Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3

Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4

Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5

Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l’assistance.

**La séance du conseil du 1er juin est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d’assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Déléage.**

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 18h59.

**2021-06-CMD183 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

D’adopter l’ordre du jour tel qu’il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1 LÉGISLATION**

1. Adoption de l’ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 4 mai 2021

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 12 mai 2021

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2021

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2021

**2 ADMINISTRATION**

1. Adoption des comptes et des chèques 233 878,25$

⮚ Factures payées : 144 545,22$

⮚ Chèques : 10590 à 10600

⮚ Prélèvements automatiques : 3018 à 3026

⮚ Factures à payer : 71 850,32$

⮚ Payes : 17 482,71$

2.2 Présentation et adoption du règlement modificateur no. 552-1-ADM-2021, modifiant le règlement no. 552-ADM-2018, sur la gestion contractuelle

2.3 Telus – Ajout de deux (2) caméras

2.4 Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) – Adhésion 2021-2022 - Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.5 Les Constructions Mathieu Galipeau – Soumission pour la fabrication d’un mur à l’accueil des bureaux municipaux

2.6 Cité étudiante de la Haute-Gatineau – Demande de bourses (finissantes et finissants 2021)

**3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

**4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

4.1 Présentation et adoption du règlement 531-URB-2021, constituant un comité consultatif d’urbanisme

4.2 Présentation et adoption du règlement 532-URB-2021, concernant les dérogations mineures abrogeant le règlement 452

4.3 Affichage du poste d’inspecteur municipal adjoint saisonnier avec possibilité de temps complet

4.4 Refonte des règlements d’urbanisme – Urba+

**5 TRANSPORT**

5.1 Vente du balai sur le tracteur White et appel de soumission pour un compacteur

5.2 Empierrement sur le chemin Ferme-Joseph

5.3 Appel de soumission – Trappeur

5.4 Chemin de la Montagne Noire – Travaux pour le changement de ponceau

5.5 Réduction de la limite de vitesse – Chemin Godin

5.6 Achat supplémentaire – Abat-poussière

**6 HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1 Assistance technique pour le bilan de la qualité de l’eau potable et SOMAEU

6.2 Embauche d’un ingénieur – Vérification de l’Installation septique au Centre Palma-Morin

6.3 Offre de service - Service Techni-Environnement – Descente de bateau (projet) Lac Achigan

**7 LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Pôle d’excellence en récréotourisme – Renouvellement d’adhésion 2021-2022

7.2 Octroi de contrat – Étude de portée de sol – Toit du Centre multifonctionnel

7.3 Travaux de plomberie, rénovation et reconstruction – Cuisine de la salle communautaire

7.4 Octroi du contrat – Rénovation de la cuisine de la salle communautaire

7.5 Loisir Sport Outaouais – Renouvellement de l’adhésion

7.6 Commission de toponymie du Québec – Demande pour officialiser le nom du parc municipal

**8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 Utilisation du feu vert clignotant

8.2 Délégation des recommandations pour une demande d’utilisation du feu vert clignotant

8.3 Recommandation pour une demande d’utilisation du feu vert

**9 RAPPORT DE COMITÉS**

**10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11 CORRESPONDANCES (VOIR DOSSIER POUR CONSULTATION)**

**12 VARIA**

**13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-06-CMD184 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2021**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD185 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2021**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD186 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MAI 2021**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD187 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2021**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD0188 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / MAI 2021**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise 233 878,25$ et se détaille comme suit;

1. Adoption des comptes et des chèques

⮚ Factures payées : 144 545,22$

⮚ Chèques : 10590 à 10600

⮚ Prélèvements automatiques : 3018 à 3026

⮚ Factures à payer : 71 850,32$

⮚ Payes : 17 482,71$

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Joanne Poulin

Directrice générale et

Secrétaire-Trésorière

**2021-06-CMD189** PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFICATEUR NO 552-1-ADM-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 552-ADM-2018, SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposée par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage a adopté le règlement sur la gestion contractuelle no. 552-ADM-2018 le 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion relatif à la modification du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 mai 2021, et ce, conformément à la résolution 2021-05-CMD147;

CONSIDÉRANT que nous devons apporter une modification au règlement suite à l’adoption du projet de loi 67;

D’ADOPTER la modification du présent règlement pour l’ajout du projet de loi 67.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD190 TELUS – AJOUT DE DEUX (2) CAMÉRAS**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède déjà un système de caméras de surveillance;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de modifier l’équipement du système de caméras pour permettre l’ajout de deux (2) caméras au Centre Palma-Morin;

CONSIDÉRANT qu’une soumission a été présentée par Telus, en date du 13 mai 2021 au coût de 856,74 $ (excluant les taxes);

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale à procéder à l’ajout des caméras de surveillance supplémentaires.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD191 ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGFMQ) – ADHÉSION 2021-2022 -DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE**

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT les avantages offerts par l’Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ);

CONSIDÉRANT le soutien d’un large réseau de professionnels et spécialistes du domaine de la finance municipale;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil autorisent l’adhésion 2021-2022 de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière pour adhérer à l’AGFMQ pour la somme de 310,00 $ excluant les taxes.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD192 LES CONSTRUCTIONS MATHIEU GALIPEAU – SOUMISSION POUR LA FABRICATION D’UN MUR À L’ACCUEIL DES BUREAUX MUNICIPAUX**

Il est proposée par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT la pandémie et les mesures à respecter concernant la distanciation et pour la sécurité des employés lors de l’ouverture au public, qu’un mur doit être fabriqué pour ainsi procéder à l’installation d’une porte supplémentaire à l’accueil des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que nous sommes allez en appel d’offres sur invitation auprès de nos fournisseurs;

PAR CONSÉQUENT le conseil autorise les travaux pour la fabrication d’un mur et à l’ajout d’une porte au coût de 2 730,89$ excluant les taxes et selon les termes et conditions de la soumission reçue le 20 mai 2021.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD193 CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU – DEMANDE DE BOURSES (FINISSANTES ET FINISSANTS 2021)**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT la demande d’appui afin d’offrir des bourses aux diplômées et diplômés de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CEHG).

CONSIDÉRANT que ces bourses représentent pour les finissantes et finissants méritants une reconnaissance pour le travail accompli et une aide à la poursuite de leurs études;

CONSIDÉRANT que quatorze (14) finissants (es) résident dans la Municipalité de Déléage;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil mandate la directrice générale de verser deux (2) bourses de 100,00 $ chacune à titre de don qui sera remise à deux (2) étudiant(e)s de la municipalité qui ont su faire preuve de détermination et de persévérance scolaire malgré la pandémie actuelle.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD194 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 531-URB-2021, CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, et ce, conformément à la résolution 2021-04-CMD112;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q, chap. A-19.1), notamment l’article 146;

CONSIDÉRANT qu’une copie du règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, le conseil décrète l’adoption du présent règlement dans son ensemble.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD195 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 532-URB-2021, CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 452**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, et ce, conformément à la résolution 2021-04-CMD113;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d’adopter un nouveau règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d’urbanisme et devant s’appliquer à l’ensemble du territoire municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q c. A-19.1), notamment l’article 145.1;

CONSIDÉRANT qu’une copie du règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, le conseil décrète l’adoption du présent règlement dans son ensemble.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD196 AFFICHAGE DU POSTE D’INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT – SAISONNIER AVEC POSSIBILITÉ DE TEMPS COMPLET**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que le poste d’inspecteur municipal adjoint est vacant et que le département de l’urbanisme et de l’environnement nécessite l’aide d’un inspecteur adjoint afin de pourvoir aux demandes;

ATTENDU que le poste sera affiché soit par le biais de la page Facebook et du site web de la Municipalité, d’annonces à la radio, le journal et aussi par l’entreprise du Réseau d’information municipale du Québec (RIMQ) et du site d’Emploi-Québec pour quelques semaines;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est autorisée à publier le poste, à orchestrer le processus de dotation et signer tous les documents nécessaires et essentiels pour finaliser le processus dans son entier.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD197 REFONTE DES RÈGLEMENTS D’URBANISME – URBA+**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la MRC Vallée-de-la-Gatineau est en voie d’obtenir un avis de conformité du ministère pour le schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR), qui entrera en vigueur sur le territoire de la MRC à la réception de l’avis;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 59 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (LAU), la municipalité dispose d’un délai de 2 ans suivant l’avis d’entrée en vigueur pour adopter tout règlement de concordance (le plan d’urbanisme, ainsi que les règlements d’urbanisme, zonage, lotissement, construction, permis et certificats) afin de se conformer au SADR;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Bouchette, Blue Sea, Cayamant, Déléage, Denholm, Montcerf-Lytton et Messines se sont regroupées afin d’obtenir des offres de service regroupées auprès de deux firmes d’urbanisme-conseil, et ce, dans un effort commun afin d’obtenir un meilleur prix;

CONSIDÉRANT que le regroupement a reçu deux propositions de services;

CONSIDÉRANT que lors d’une rencontre TEAMS, l’ensemble des municipalités présentes ont opté pour la proposition déposés par la firme URBA+, pour lequel chacun des directeurs généraux (DG) présents s’est engagé de les recommander à leur conseil respectif;

CONSIDÉRANT qu’à sa rencontre du 28 avril 2021, les membres du comité d’administration de Messines présents recommandent l’octroi d’un mandat à la firme URBA+;

D’OCTROYER un mandat à la firme URBA+ pour la refonte des règlements d’urbanisme de la Municipalité de Déléage et ce, pour la somme de 21 743 $ (excluant les taxes);

QUE le document «soumission - refonte des règlements d’urbanisme» fasse partie intégrante de la présente résolution et que celle-ci fera office de contrat liant les deux parties et que copie soit envoyée aux municipalités regroupées.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD198 VENTE DU BALAI SUR LE TRACTEUR WHITE ET APPEL DE SOUMISSION POUR UN COMPACTEUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que le balai de rue installé sur le tracteur White sera mis en vente étant donné que la Municipalité s’est dotée d’un nouveau balai de rue pour la rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT que la vente dudit balai permettra à la Municipalité de procéder à l’achat d’un compacteur pour les travaux de compaction;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la vente du balai via les réseaux sociaux et sur la plateforme du Centre d’acquisitions gouvernementales ainsi que son site web et facebook, et autorise le contremaitre à procéder à l’appel de soumission pour un compacteur.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD199 EMPIERREMENT SUR LE CHEMIN FERME-JOSPEH**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que suite à de multiples plaintes concernant le chemin Ferme-Joseph;

CONSIDÉRANT que les automobilistes roulent sur nos accotements et que cela entraine la détérioration des fossés;

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics va procéder à des travaux d’amélioration de la chaussée en effectuant un empierrement sur 450 mètres sur le chemin Ferme-Joseph partant du chemin Albert-Fortin jusqu’au ponceau avant le chemin Jetté;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise lesdits travaux pour un montant de 6 660 $ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD200 APPEL DE SOUMISSIONS – TRAPPEUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que pour agir en vertu du permis de gestion SEG de la Municipalité, les trappeurs doivent être mandatés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le permis SEG est un permis spécial délivré par le Ministère pour la capture des animaux sauvages;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu un permis portant le numéro de référence # 20-07-GF-011-GR-0;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la Directrice générale à procéder à un appel d’offres sur invitation pour la capture des castors.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD201 CHEMIN DE LA MONTAGNE NOIRE – TRAVAUX CHANGEMENT DE PONCEAU**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le ponceau situé sur le chemin de la Montagne Noire est non conforme tel que stipulé dans la correspondance reçue du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 4 mai dernier le conseil a autorisé l’exécution des travaux pour la correction du ponceau;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la dépense de 14 780 $ (excluant les taxes) pour lesdits travaux qui seront effectués par le service des travaux publics de la municipalité.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD202 RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE – CHEMIN GODIN**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande des citoyens pour réduire la limite de vitesse sur le chemin Godin de 50 km/h à 30 km/h à la hauteur de la Route 107 jusqu’au 41 chemin Godin;

CONSIDÉRANT que les limites de vitesse actuelles ne sont pas respectées;

CONSIDÉRANT que plusieurs familles se sont établies dans le quartier et que le nombre d’enfants a grandement augmenté;

CONSIDÉRANT que la réduction de la vitesse aura pour effet de rehausser la sécurité des usagers sur ce tronçon du chemin Godin.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD203 ACHAT SUPPLÉMENTAIRE – ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage a reçu une proposition de l’Union des municipalité du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour permettre à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe à cet achat regroupé pour se procurer l’abat-poussière;

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l’épandage d’abat-poussière et du fait même utilisé tout ce que nous avions en stock;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise et mandate la directrice générale à effectuer l’achat de quinze (15) sacs supplémentaires au coût de 0.5538 $/kg.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD204 ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE BILAN DE LA QUALITÉ DE L’EAU POTABLE ET SOMAEU**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la directrice générale a été mandatée à faire des appels de soumission sur invitation (résolution no 2021-04-CMD117) pour obtenir l’aide d’une firme détenant ses cartes de compétence en eau potable pour accompagner la Municipalité à saisir ses données de 2019, 2020 et 2021 et, à transmettre les rapports mensuels comprenant notamment les mesures de débit, les données météorologiques, les résultats d’analyse d’échantillons, les mesures de PH et les relevés de débordement ainsi que les observations effectuées dans le cadre de l’exploitation de son ouvrage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas l’expertise nécessaire puisque nous payons l’eau à la Ville de Maniwaki qui est propriétaire de l’usine d’eau potable;

CONSIDÉRANT que cette formation est préalable à l’obtention d’un certificat de qualification dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable et que la Municipalité n’a pas cette expertise en place; ce certificat est obligatoire et exigé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AQUATEC | Rapports 2019-2020  Suivis des données annuelles  Accompagnement | 400 $ tx excl.  2 600 $ par an  À l’heure |
| NORDIKEAU | Rapports 2019-2020 et 2021 et bilan  Accompagnement | 8 735 $  À l’heure |

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la Directrice générale à procéder à la signature de l’offre de services professionnels, du support technique et de gestion des données d’ouvrages d’eau potable et d’eaux usées incluant l’accompagnement, soit la proposition no 20210577 de la compagnie Aquatech, Société de gestion de l’eau inc. La Technicienne en administration sera formée pour fournir les données qui seront transmises en bonne et due forme sur le site du gouvernement du Québec.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD205 EMBAUCHE D’UN INGÉNIEUR – VÉRIFICATION DE L’INSTALLATION SEPTIQUE AU CENTRE PALMA-MORIN**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité procèdera à la possibilité de l’agrandissement du Centre Palma-Morin;

CONSIDÉRANT que dans l’éventualité de l’agrandissement, l’achalandage dû aux activités ou à la location de la salle peut augmenter;

CONSIDÉRANT que l’ajout du projet Centre multifonctionnel aura aussi un impact sur l’achalandage pour une multitude d’activités;

CONSIDÉRANT que l’installation septique doit être inspectée et évaluée par un professionnel. Il pourra aussi valider que l’installation est conforme et que la capacité respecte les exigences des nouvelles normes.

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l’embauche de LH2 Inc Services Professionnels pour effectuer la vérification et la conformité de l’installation septique et localiser, le cas échéant, un nouvel endroit pour l’installation d’un nouveau champ septique.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD206 OFFRE DE SERVICE – SERVICE TECHNI-ENVIRONNEMENT – DESCENTE DE BATEAU (PROJET) LAC ACHIGAN**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit aménager une descente de bateau au Lac Achigan;

CONSIDÉRANT que dans le but de procéder à des demandes de permis auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La Municipalité doit procéder à des relevés terrain par système de localisation par satellite;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des appel d’offres sur invitation pour effectuer les travaux de relevé de terrain GPS sur le chemin d’accès à la descente de bateau, le relevé de terrain GPS de ladite descente, un plan d’ensemble sur le chemin d’accès et la descente de bateau et de plan détaillé de la descente;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte l’offre de service de Service Techni-Environnement pour procéder aux travaux aux coûts de 850,00 $ (excluant les taxes) et mandate l’inspecteur municipal à signer comme représentant de la municipalité dans ce dossier. Néanmoins le conseil veut se munir d’un plan sans aller plus loin dans le projet pour l’instant. Le projet s’arrête au plan et à l’organisation du stationnement et la plage.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD207 PÔLE D’EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME – RENOUVELLEMENT D’ADHÉSION 2021-2022**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le Pôle d’excellence en récréotourisme en Outaouais (PERO), est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de collaborer et soutenir le développement d’activités;

CONSIDÉRANT que cet organisme travaille pour le développement touristique de la Vallée-de-la-Gatineau;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise le renouvellement de l’adhésion 2021-2022 au coût de 200,00 $ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD208 OCTROI DU CONTRAT – ÉTUDE DE PORTÉE DE SOL ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DU SOL DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT qu’une étude de portée de sol et une étude environnementale du sol doit être réalisées;

CONSIDÉRANT qu’avant la construction du nouveau bâtiment, il faut procéder à une telle étude pour valider que le sol soit en mesure de supporter le poids de la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT qu’une telle étude démontre avec exactitude le soutien à la fondation d’un bâtiment. Si la fondation n’est pas adaptée au sol receveur, le bâtiment peut se fissurer et entraîner de multiples désagréments;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la directrice générale à signer et à procéder à l’embauche de la firme EXP pour effectuer l’étude concernant le futur toit de la patinoire du centre multifonctionnel au montant de 5 930 $ (taxes en sus).

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD209 Travaux de plomberie, RÉNOVATION ET RECONSTRUCTION – Cuisine de la salle communautaire**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU qu’un projet de rénovation de la cuisine de la salle communautaire utilisée par les aînés, avec un programme de soutien et de suivi pour soutenir la vie active de ces personnes;

ATTENDU que sans l’apport financier du programme, le projet ne pourrait être réalisé;

ATTENDU que nous devons déplacer la salle de bain pour les personnes à mobilité réduite vers la salle de bain pour les femmes et aussi, ajouter une autre toilette pour les personnes à mobilité réduite dans la salle de bain des hommes;

POUR CES MOTIFS, le conseil autorise la Directrice générale à procéder à l’embauche de « Plomberie Centrale » pour la rénovation estimée à 6 416,75 $ excluant les taxes. Par ailleurs, le conseil autorise l’embauche de « Les Constructions Mathieu Galipeau » pour effectuer les travaux de démolition et de reconstruction aux coûts de 8 420,00 $ excluant les taxes.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD210 OCTROI DU CONTRAT – RÉNOVATION DE LA CUISINE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU qu’un projet de rénovation de la cuisine, à la salle communautaire utilisée par les aînés, avec un programme de soutien et de suivi pour soutenir la vie active de ces personnes;

ATTENDU que sans l’apport financier du programme, le projet ne pourrait être réalisé;

ATTENDU que nous devons procéder à l’embauche de personnel qualifié pour mener à terme le projet;

POUR CES MOTIFS, le conseil autorise la Directrice générale à procéder à l’embauche de la compagnie « Harmonie du Bois Inc, » et à signer tous documents pertinents à cet effet, selon les termes et conditions du devis #51.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD211 LOISIR SPORT OUTAOUAIS – RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le renouvellement d’adhésion pour Loisir Sport Outaouais arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que Loisir Sport Outaouais est un partenaire régional en loisir et en sport et afin de contribuer à l’atteinte d’une meilleure qualité de vie de la population de l’Outaouais;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte le renouvellement de l’adhésion du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 aux coûts de 184,00 $ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD212 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – DEMANDE POUR OFFICIALISER LE NOM DU PARC MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT que les toponymes sont des témoins de l’histoire et des repères locaux désignant les voies de communication, les espaces publics, les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un beau parc de loisirs avec des installations sportives;

CONSIDÉRANT que la municipalité investit d’année en année dans son parc municipal pour encourager les activités physiques, de loisirs et de plein-air;

CONSIDÉRANT que ce parc municipal mérite une appellation, il y a lieu de baptiser le parc en l’honneur d’un missionnaire des Oblats de Marie Immaculée puisqu’il est reconnu de tous comme étant le fondateur de la paroisse. En effet, le révérend Père Jean Régis Déléage en fut l’administrateur et l’organisateur pendant 26 ans;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate et autorise la Directrice générale à signer tout document à cet effet pour le toponyme du Parc Père Déléage, et d’officialiser ce toponyme auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD213 UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANTque depuis le 1er avril 2021, l’article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c.C-24.2) permet à un pompier d’obtenir l’autorisation d’utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu’un véhicule d’urgence lorsqu’il répond à un appel d’urgence provenant d’un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur du *Règlement sur le feu vert clignotant* par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l’autorisation de la Société de l’assurance automobile du Québec, un des critères d’admissibilité est que l’autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l’utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT que le pompier autorisé à utiliser le feu vert, en cas d’appel provenant d’un service de sécurité incendie, peut l’actionner lorsqu’il se dirige vers la caserne ou le lieu d’une intervention à l’aide de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT que le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

CONSIDÉRANT que le véhicule personnel muni d’un feu vert clignotant n’est toutefois pas considéré comme un véhicule d’urgence et qu’en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le *Code de sécurité routière*;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d’avis que l’utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l’incendie lors d’un appel;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise, dans les limites et selon les conditions prévues au *Règlement sur le feu vert clignotant*, l’utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du service de sécurité incendie de la Municipalité de Déléage.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD214 DÉLÉGATION DES RECOMMANDATIONS POUR UNE DEMANDE D’UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT l’article 226.2 du Code de la sécurité routière (c.C-24.2) qui permet à certaines conditions à un pompier d’utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu’un véhicule d’urgence lorsqu’il répond à un appel d’urgence provenant d’un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant* qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT la résolution par la municipalité afin de permettre l’utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT qu’en vertu du *Règlement sur le feu vert clignotant,* le pompier qui veut obtenir l’autorisation de la Société de l’assurance automobile du Québec pour utiliser un feu vert clignotant doit notamment obtenir une recommandation écrite favorable de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette recommandation peut être accordée si l’évaluation de son dossier d’emploi démontre qu’il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut déléguer la responsabilité de faire de telles recommandations;

PAR CONSÉQUENT, le conseil délègue à Monsieur Michel Paul, chef pompier du Service de sécurité incendie, la responsabilité de faire les recommandations à l’égard de tout pompier du Service de sécurité incendie au soutien d’une demande à la Société de l’assurance automobile du Québec pour l’utilisation du feu vert clignotant conformément aux dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant.*

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD215 RECOMMANDATION POUR UNE DEMANDE D’UTILISATION DU FEU VERT**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT l’article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c.C-24.2) qui permet à certaines conditions à un pompier d’utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu’un véhicule d’urgence lorsqu’il répond à un appel d’urgence provenant d’un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant* qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la municipalité afin de permettre l’utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT qu’en vertu du *Règlement sur le feu vert clignotant*, le pompier qui veut obtenir l’autorisation de la Société de l’assurance automobile du Québec pour utiliser un feu vert clignotant doit, notamment obtenir une recommandation écrite favorable de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande des pompiers suivants :

Monsieur Michel Paul, chef pompier

Monsieur Alain Martin, lieutenant

Monsieur Simon Saumure, pompier

Monsieur Louis-Simon, pompier

Monsieur Pierre Croteau, pompier

Monsieur Alain Charrette, pompier

Monsieur Jérémie Fortin, pompier

Monsieur Kevin Morin, pompier

Madame Mélissa Miron, pompière

Monsieur Daniel Beaudoin, pompier

Monsieur Mario Fortin, pompier

Monsieur Sylvain Joanis, pompier

Monsieur Éric Guitard, pompier

Monsieur Yan Lafrenière, pompier

Visant à obtenir l’autorisation de la Société de l’assurance automobile du Québec pour utiliser un feu vert clignotant.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2021-06-CMD216 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé de la conseillère Louise Charlebois, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19h11.

**Adoptée à l’unanimité.**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Raymond Morin Joanne Poulin

Maire Directrice générale et secrétaire-trésorière